

Communication du 18 mars 2014

Qui triche ?

Bien que bénéficiant d'un budget aussi considérable que son audience, l'émission *The Voice*, diffusée sur TF1, produite par Shine France*, se fabrique dans des conditions peu respectueuses du droit du travail.

En effet, de longues interviews sont tournées pour les besoins de ce programme, qu'il faut dans un premier temps trier et répertorier.

Jusque là, rien d'anormal, sauf que ce travail est confié à de nombreux stagiaires conventionnés (étudiants recevant une gratification de moins de 400 euros par mois, qui ont quand même droit à des tickets restaurant et au remboursement de la moitié du forfait Navigo).

Durant toute la journée, à 12 dans une seule salle, ces jeunes gens retranscrivent les propos des interviewés, sans avoir le temps d'appréhender le travail du monteur qu'ils sont censés observer.

On leur demande de retranscrire environ 45 minutes d'entretien par jour et ils ne sont donc pas à proprement parler en observation mais « employés » à la place d'un assistant monteur (qui, lui, est rémunéré 725,42 euros brut la semaine).

Ces stagiaires espèrent bien évidemment décrocher un contrat à l'issue de leur stage et exécutent donc les tâches qui leur sont confiées, attendant un jour meilleur...

Jusque quand ?

Les Monteurs associés

** Un des plus gros producteurs de flux en prime time en France avec près de 161 heures de programmes diffusées en prime time en 2013 (extrait de leur site internet).*